

Mon adolescent a des idées suicidaires

groupe médical pasteur

Adresse du site : www.docvadis.fr/groupe-medical-pasteur



Validé par
le Comité Scientifique Psychiatrie

L'adolescence est une période sensible au cours de laquelle s'opèrent de nombreux changements aux niveaux physique et psychologique. Ces bouleversements peuvent être à l'origine d'une grande souffrance et amener les adolescents à penser au suicide. Environ 1000 jeunes de moins de 25 ans se donnent la mort chaque année.

Chez les adolescents, la tentative de suicide peut être utilisée comme un appel au secours pour attirer l'attention de leur entourage sur leur mal-être. En effet, les tentatives sont dix fois plus fréquentes que les suicides aboutis et généralement multiples. Cependant, dans 20 à 30 % des cas, il existe une pathologie psychiatrique sous-jacente (troubles de la personnalité, dépression).

Qu'est-ce qui doit m'alerter ?

Il est important de ne pas justifier tous les comportements déviants par la crise d'adolescence. Vous devez être alerté dès que vous remarquez un changement d'attitude : désintérêt soudain pour l'école, repli sur soi, tristesse, irritabilité, etc. Vous devez parler avec votre adolescent pour connaître la source et le degré de son mal-être afin de l'orienter si nécessaire vers un professionnel.

Comment dois-je me comporter avec un adolescent suicidaire ?

Vous devez installer un climat propice au dialogue, sans pour autant forcer votre enfant à parler. Laissez-lui une porte ouverte pour qu'il sache qu'il peut

s'adresser à vous s'il en éprouve le besoin.

S'il verbalise l'idée du suicide n'occultez pas le sujet, en parler ne va pas pousser votre enfant à passer à l'acte. Au contraire, avoir des pensées suicidaires peut l'effrayer. Extérioriser ses préoccupations lui permettra de trouver une alternative et de redevenir actif dans une période où il se sent impuissant.

Orientez-le rapidement vers un psychiatre, sans essayer de régler le problème « à huis clôt », pour éviter le passage à l'acte. Il est nécessaire de mettre en place une prise en charge adaptée dès que le sujet est abordé car, pour une personne suicidaire, le passage à l'acte représente la seule issue pour sortir de sa souffrance.

Votre médecin traitant pourra également vous indiquer La Maison des Adolescents (MDA) la plus proche de chez vous afin que votre enfant y trouve une aide psychologique. Les MDA sont des structures d'accueil pour les jeunes de 11 à 25 ans et leur proposent, ainsi qu'à leur famille, un accompagnement global. Vous y trouverez des informations et des conseils pour mettre en place une prise en charge adaptée.

Quelle est la prise en charge de mon enfant après une tentative de suicide ?

Après une tentative de suicide un suivi spécifique est mis en place. L'hospitalisation sous contrainte est quasiment obligatoire afin d'extraire l'adolescent de son environnement et d'éviter les récidives. Cependant le personnel médical peut choisir une prise en charge en réseau ambulatoire. L'adolescent pourra alors rester chez lui en étant suivi régulièrement par des intervenants extrahospitaliers.

Cet accompagnement est indispensable car un tiers des tentatives de suicide conduit à des récidives au cours de l'année suivante et 1 à 2 % des adolescents récidivistes décèdent.

Il faut également être attentif aux conduites suicidaires masquées que l'on appelle aussi « conduites à risques ». Une surconsommation d'alcool, de tabac ou de drogue, une attitude dangereuse sur la route ou encore des comportements sexuels à risques peuvent également être assimilés à des appels à l'aide.